

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 13524 du 7 mars 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1904460S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 70934 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828660S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2019:

Farrudja Franck NIGEND : 158 813 NLS : 8 016 033

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2019:

Vieu Stéphane NIGEND : 188 032 NLS : 8 038 578

Lévêque Séverine NIGEND : 158 429 NLS : 8 015 475

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2019:

Véry Arnaud NIGEND : 181 671 NLS : 8 033 544

Cornelius Julien NIGEND : 227 962 NLS : 8 076 296

Maes Julien NIGEND : 231 296 NLS : 8 085 208

Prigent Sylvain NIGEND : 307 562 NLS : 8 091 477

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2019:

Lemonnier Anne NIGEND : 187 869 NLS : 8 043 285

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,*

T. MORTEROL